

Réunion du 15 mars 2019

Convocation et affichage du 8 mars 2019

Présents : GALVEZ Carole, PREVOST Sylvie, PETIT Philippe, DESGRANGES Jean-Louis, VIGINIER Dominique, GERMAIN Alain, MARSAL Danielle, HEBERT Françoise, FIQUET Laurent, HAAS Laurent,

Absents : SIXTO Lucie, SANGLAR Laurent, CHARUEL Eric, CHAPOTOT- CHARUEL Chantal,

Procurations : de Chantal CHAPOTOT-CHARUEL à Danielle MARSAL

Secrétaire : Laurent FIQUET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2019

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire rappelle l'objectif de réduction de la consommation en énergie et d'émission de gaz à effet de serre (- 40% en 2020) sur le territoire régional exprimé dans le Plan Energie Régional par la suppression et le remplacement de matériels énergivores (lampes à vapeur de mercure) et luminaires type « boule » et une contribution à la préservation de la trame noire.

Au niveau communal, la rénovation globale du réseau d'éclairage extérieur notamment par la suppression et le remplacement des matériels énergivores (crosses) conduirait, à une économie substantielle du coût des factures d'électricité.

Une première estimation arrête le coût de la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 43 200 € HT

Cette dépense est éligible au titre des subventions dispensées par le Département à hauteur de 40 %.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention auprès du Département pour la modernisation de l'éclairage public et à signer tous documents relatifs à cette demande.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME/REGION ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire rappelle l'objectif de réduction de la consommation en énergie et d'émission de gaz à effet de serre (- 40% en 2020) sur le territoire régional exprimé dans le Plan Energie Régional par la suppression et le remplacement de matériels énergivores (lampes à vapeur de mercure) et luminaires type « boule » et une contribution à la préservation de la trame noire.

Au niveau communal, la rénovation globale du réseau d'éclairage extérieur notamment par la suppression et le remplacement des matériels énergivores (crosses) conduirait, à une économie substantielle du coût des factures d'électricité.

La Région apporte une aide, sous forme de subvention, à la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public par les communes.

Le prérequis pour obtenir cette aide est la réalisation d'un audit « Eclairage Public », comprenant une description des installations et des économies d'énergie (changement de lampes, de crosses etc...). L'audit est subventionné par l'ADEME, à condition qu'il soit effectué pour le compte de plusieurs communes en même temps. Cette condition est remplie puisque des communes voisines entament une démarche similaire à celle de la commune.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de l'audit, à demander à l'ADEME et à la Région une subvention pour la modernisation de l'éclairage public ainsi qu'à tout autre pourvoyeur de fonds éventuel et à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ces demandes.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT TERRAIN DE BOULES.

Le maire rappelle l'état du boulodrome appartenant à la commune et sis square Jacques Bauche, à proximité du terrain de tennis. Des travaux de réhabilitation s'imposent pour permettre aux habitants et autres personnes de passage de l'utiliser conformément à son usage. Le montant des travaux de réhabilitation est estimé à 1 809 € HT.

Cette dépense est éligible au titre des subventions dispensées par le Département dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3).

En conséquence le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention auprès du Département pour la réhabilitation du boulodrome et à signer tous documents relatifs à cette demande.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

SUPPRESSION D'EMPLOI (fonctionnaire)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique du 05 février 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} novembre 2017,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoints technique en raison des motifs suivants :

- départ en retraite
- démission

Le Maire propose au Conseil Municipal,

La suppression d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires et d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non-complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : 2^{ième} classe

- ancien effectif 4

- nouvel effectif 2

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 MARS 2019

Grade	Catégorie	Nombres d'heures	Temps du poste	Vacance poste
Adjoint Technique de 1 ^{er} Classe	Titulaire	35h00	Temps Complet	Pourvu
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	Titulaire	35h00	Temps Complet	Pourvu
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	Titulaire	28h00	Temps non Complet	Pourvu
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} Classe	Titulaire	25h00	Temps Non Complet	Pourvu
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	Titulaire	25h30	Temps Non Complet	Pourvu
Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelle de 1 ^{ère} classe	Titulaire	26h00	Temps Non Complet	Pourvu

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N°39 DIT CHEMIN DES HERSES

Le conseil,

Considérant la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2018 et l'arrêté du Maire du 11 janvier 2019, concernant l'aliénation (partielle), l'ouverture, le redressement ou la fixation de largeur du chemin rural n° 39 dit Chemin des Herses

Suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 04 février 2019 au 19 février 2019

Après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Considérant que toutes formalités prescrites par la loi ont été accomplies.

Décide à l'unanimité l'aliénation partielle, l'ouverture, le redressement ou la fixation de largeur du chemin rural dit chemin des Herses

Le conseil municipal autorise également Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la numérotation cadastrale de ce chemin et au transfert de propriété aux propriétaires riverains selon la procédure prévue aux articles L161-10 et L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION CRST MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL DE GESTION BIBLIOTHEQUE.

Le maire rappelle les travaux de réhabilitation de la bibliothèque. La bibliothèque grâce en partie à l'aide de la Région a pu s'installer dans des locaux conformes à leur usage avec du mobilier adapté. Reste, pour assurer une gestion performante, à l'équiper de matériels et de logiciels adaptés. Le montant des travaux de réhabilitation est estimé à 3 349 € HT.

Le maire propose de demander au titre du CRST (Contrat de Solidarité Territoriale) une aide pour ce projet.

En conséquence le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention auprès du PETR, à signer tous documents relatifs à cette demande ainsi qu'à tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION CRST TERRAIN DE BOULES.

Le maire rappelle l'état du boulodrome appartenant à la commune et sis square Jacques Bauche, à proximité du terrain de tennis. Des travaux de réhabilitation s'imposent pour permettre aux habitants et autres personnes de passage de l'utiliser conformément à son usage. Le montant des travaux de réhabilitation est estimé à 1809 € HT.

Le maire propose de demander au titre du CRST (Contrat de Solidarité Territoriale) une aide pour ce projet.

En conséquence le conseil municipal autorise le maire à demander la subvention auprès du PETR pour la réhabilitation du boulodrome et à signer tous documents relatifs à cette demande ainsi qu'à tout autre organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet.

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

AFFAIRES DIVERSES

Transfert compétence eau et assainissement à la communauté de communes à prévoir dans les années à venir...

Voirie : le département va refaire la départementale 909 route de Combreux et route de Bellegarde courant 2019

Ruche pédagogique : le nouvel apiculteur nous a annoncé que l'essaim de la ruche est sans vie. Un nouvel essaim va être installé, ainsi que les pièges à frelons fait par l'école

Inauguration bibliothèque : le samedi 27 avril 2019 à 11h00.

Collège : pas de nouvelle du département pour le transfert des enfants de Sury aux Bois au collège de Bellegarde, madame le maire se charge de demander l'avancement au département

La séance est levée à 23h30

MARSAL Danielle		SIXTO Lucie	
GERMAIN Alain		SANGLAR Laurent	
HAAS Laurent		DESGRANGES Jean-Louis	
HEBERT Françoise		VIGINIER Dominique	
PREVOST Sylvie		CHARUEL Eric	
GALVEZ Carole		FIQUET Laurent	
PETIT Philippe		CHAPOTOT CHARUEL Chantal	